



**COMMUNIQUE N° 036/MJDH/SG/CAB/2023 DU MINISTÈRE DE LA
JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME.**

Dans le cadre du renforcement du dispositif de sécurité à la Maison centrale de Conakry, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme porte à la connaissance des citoyens, des détenus et de tout le personnel de surveillance et d'encadrement, les mesures ci- après :

- L'installation à l'intérieur de la Maison centrale de téléphones fixes de service pour les besoins de communication entre les détenus et leurs parents au numéro suivants : **613 19 58 36/ 613 19 58 76/ 613 19 59 13.**

A cet égard, il est fait interdiction formelle à tout agent pénitentiaire ou autre agent de sécurité, déployé de façon ponctuelle ou permanente, aux détenus de détenir ou d'utiliser un téléphone portable à l'intérieur de la Maison centrale autre que celui officiellement installé pour le service sous le contrôle du régisseur ;

- Les heures d'ouverture et de fermeture des cellules sont respectivement de **8 heures**, le matin et de **16 heures** l'après-midi. Ces horaires peuvent être modifier en tenant compte des impératifs de sécurité.

Tout contrevenant aux mesures ci-dessus sera puni conformément aux dispositions de l'arrêté A/2095/MJDH/CAB/SGG du 16 juin 2023 portant règlement intérieur type des établissements pénitentiaires en République de Guinée.

L'inspecteur général des services judiciaires et pénitentiaires, le Directeur national de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, le Procureur général près le Cour d'appel de Conakry, les Procureurs de la République et le régisseur de la Maison centrale de Conakry sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application correcte des présentes mesures qui prennent effet à compter de la date de signature.

Conakry, le 21 novembre 2023.

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et des Droits de l'Homme



Alphonse Charles WRIGHT

